



DECISION N° 2014- ^{h2}
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président,

Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 modifié portant code des marchés publics,

Vu le décret n°2010-699 du 18 juin 2010 portant création de l'établissement public du musée national Picasso-Paris, et notamment son article 14 alinéa 1,

Vu le décret du 6 juin 2014 portant nomination de Monsieur Laurent LE BON en qualité de président de l'établissement public du musée national Picasso-Paris,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires, par transmission au comptable public assignataire d'une copie de leurs actes de délégation et de nomination publiés,

DECIDE :

Article 1^{er} – Donne délégation à Monsieur Antoine VILLETTE, directeur des systèmes d'information, à l'effet de signer, au nom du président de l'établissement public du musée national Picasso-Paris les accords légaux à conclure avec l'Apple Developer Program dans le cadre de l'application d'aide à la visite du musée.

Art. 2 – La copie de la présente décision conférant délégation de signature à Monsieur Antoine VILLETTE, directeur des systèmes d'information, ainsi qu'un spécimen de sa signature manuscrite, seront notifiés au comptable public assignataire pour accréditation.

Art. 3 – La présente décision sera publiée sur le site internet de l'établissement public du musée national Picasso-Paris.

Fait à Paris, le ³⁰ juin 2014

Laurent LE BON
Conservateur général du patrimoine

Etablissement public
du musée national Picasso - Paris
18, rue de la Perle
75003 PARIS